

Recherches sociographiques



Monique FRAPPIER-DESROCHERS (dir.), *Rapport final du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatique sur le travail et l'emploi*

Guy Fréchet

Volume 29, Number 1, 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056357ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056357ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fréchet, G. (1988). Review of [Monique FRAPPIER-DESROCHERS (dir.), *Rapport final du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatique sur le travail et l'emploi*]. *Recherches sociographiques*, 29(1), 149–150.
<https://doi.org/10.7202/056357ar>

Monique FRAPPIER-DESROCHERS (dir.), *Rapport final du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur le travail et l'emploi*, Québec, Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, 1986, 183p. + ann.

Le mandat d'établir un bilan de la recherche sur les impacts de l'informatisation avait été confié, dès 1984, par la Conférence sur l'électronique et l'informatique (Secrétariat des conférences socio-économiques du Québec) à ce Bureau de coordination de la recherche, mis sur pied pour l'occasion. Rien de bien original au point de départ, puisqu'on s'attendait à un simple inventaire des recherches, la « coordination » souhaitée, vraisemblablement, devant découler de cet inventaire. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ne se soit pas engagé plus à fond dans des recherches véritables à ce moment, alors que la Conférence en question avait abouti à des impasses nombreuses. Quoi qu'il en soit, les auteurs, heureusement, ont réussi à classer une matière indigeste de façon judicieuse. On s'est ainsi attardé à recenser les recherches portant sur « les nouvelles technologies et l'emploi », sur « le contenu du travail, les qualifications et la formation », sur « l'organisation du travail et la gestion des entreprises » et, enfin, sur « les nouvelles technologies et les conditions de travail ». Le tout est complété par l'analyse des ressources allouées aux projets recensés et par vingt et une recommandations. Enfin, les listes des projets en cours et terminés que l'on a pu recenser, de même que les résultats bruts de la cueillette des données, se retrouvent en annexe. On peut dire en effet qu'on ne s'est pas contenté de fournir un simple inventaire ou d'éditer un bottin de chercheurs.

Puisqu'il s'agit d'un domaine où la synthèse des résultats de recherche fait défaut, il pouvait être légitime d'en proposer une, ces dernières années ayant été très fertiles en colloques et en publications sur la question. L'exercice est intéressant pour les recherches terminées mais de peu d'intérêt pour celles en cours. Il aura au moins permis d'identifier les points déjà couverts et, surtout, les points à couvrir. Deux ensembles de sous-chapitres informent véritablement, soit l'état de la question pour chacun des thèmes mentionnés (malgré les retards dus aux délais de publication), de même que l'aperçu des résultats de certaines des recherches terminées. C'est là l'apport majeur de ce bilan. Pour le reste, nous avons affaire à des problématiques de recherches en cours où les auteurs ont tenté de présenter l'objet ainsi que la méthode retenue. Dans la plupart des cas, ou bien on se contente de dire qu'on ne possède pas l'information qui permettrait d'en dresser un portrait fiable, ou bien on présente arbitrairement et hors contexte une énumération de variables retenues. Cela ne peut rendre justice aux recherches en question et il eût été préférable de s'en tenir aux recherches terminées.

La méthode utilisée a consisté à recenser, à l'aide d'un long questionnaire (dix-huit pages) adressé aux chercheurs au printemps 1986, les études réalisées ou en cours (conformément au mandat reçu, il faut bien le dire). Dans le cas de tels bilans, n'est-il pas permis de se demander s'il s'agit-là de la meilleure stratégie? Le questionnaire en effet pose la question relative à l'objet de recherche. Fort bien. Le répondant coche la case où on lui demande si sa recherche porte sur la balance des emplois créés et perdus, sur les problèmes de santé, sur la formation, etc. La recension ne peut que redire s'il s'agit ou non d'un objet couvert par la recherche. L'entrevue auprès des chercheurs n'aurait-elle pas permis de faire le point sur l'état d'avancement des travaux, avec plus de nuances d'ailleurs, sur les questions les plus prisées, telles que la balance des emplois créés et perdus (même s'il est plausible de croire qu'on ne pourra y répondre avant bien des

années d'observation), les effets sur la santé des terminaux à écran de visualisation, les formes d'organisation du travail et d'adaptation de la main-d'œuvre, les problèmes de formation et de recyclage, etc. ? Ce sont des questions pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponse claire et il importe simplement que les chercheurs continuent de s'y intéresser.

Parmi les recommandations, il en est une qui nous apparaît fort contestable. Dès qu'on s'est rendu compte d'une prépondérance de recherches à caractère sociologique ou d'initiative syndicale, un réflexe tout à fait étatique a fait dire aux auteurs que les ingénieurs, les économistes et les gestionnaires devraient être incités par les organismes subventionnaires à s'impliquer dans ce champ de recherche des impacts socio-économiques des nouvelles technologies (p. 145), sans compter évidemment les équipes multidisciplinaires, desquelles on est censé attendre des miracles. C'est là une vision à courte vue, qui ne tient pas compte du peu de ressources dont jouissent les chercheurs des sciences sociales dans la question de la maîtrise sociale des changements technologiques, comparativement aux chercheurs de nombreuses autres disciplines sur des questions qui, d'emblée, devraient intéresser les premiers. Elle ne tient pas compte non plus du fait que, malgré les préjugés, les syndicats ont investi beaucoup ces dernières années pour produire des recherches crédibles, qui ont pu engendrer des débats allant bien au-delà des lignes idéologiques traditionnelles. Hormis les cas exceptionnels, il est loin d'être évident que les ingénieurs et les gestionnaires s'intéressent aux impacts sur le travail et l'emploi ; d'ailleurs, pourquoi doit-on se scandaliser du fait que les chercheurs des sciences sociales ou les syndicats s'y intéressent en premier lieu ?

Même si, dans le cas présent, le rapport est sous certains aspects très bien réalisé et susceptible d'informer ceux qui s'intéressent à la question, il ne mérite pas d'être réédité avec les mêmes objectifs avant au moins une dizaine d'années, surtout pas au détriment de la recherche elle-même. De tels bilans sont pourtant sur le point d'être répétés ou l'ont déjà été, en partie tout au moins, par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, le Centre de recherche en évaluation sociale des technologies (CREST, Montréal) et le Pugwash étudiant du Canada. Le Ministère des communications du Québec a même entrepris un bilan comptable de l'informatisation au Québec. Bref, ce ne sont pas les bilans qui manquent. Espérons simplement qu'on s'attardera davantage aux résultats de recherche.

Guy FRÉCHET

*Groupe de recherche sur l'informatisation de la société,
Université Laval.*

Richard MORIN, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Québec, Presses de l'Université du Québec/I.N.R.S.-Urbanisation, 1987, 173p.

L'ouvrage de Richard Morin, réalisé à partir d'une thèse de doctorat en urbanisme, offre un très bon exemple de l'utilité des études comparatives dans le domaine de la